



Règlement intérieur : SCULPTEURS

44ème SALON ASSOCIATION des PEINTRES de BRIGNAIS

Peinture - Photo - sculpture

LIEU : BRISCOPE Parc de l'Hôtel de Ville 69530 BRIGNAIS

HEURES D'OUVERTURE : Mardi - jeudi - vendredi : 14h/18h
Mercredi - samedi - dimanche : 10h/18h

DEPOT DES ŒUVRES : deux jours avant l'ouverture du salon de 14h à 16h

CATALOGUES : Merci d'envoyer une **photo haute définition 300 DPI** d'une de vos œuvres exposées au salon pour la confection du catalogue, directement à Daniel POLLET d.pollet.lyon@wanadoo.fr avant le **10 décembre 2021**.

La fiche jointe au règlement est à nous retourner complétée avant le **15 décembre 2021** pour le catalogue. Chaque exposant recevra un catalogue au début du salon.

PERMANENCES OBLIGATOIRES POUR CHAQUE ARTISTE : Elles seront assurées par les exposants.

Prévoir son agenda le jour du dépôt des œuvres pour s'inscrire à 2 permanences minimum.

VERNISSAGE :

La présence de chaque exposant est très appréciée. Les prix seront attribués après les discours d'usage. Les exposants apportent quelques spécialités salées pour le buffet, l'association se charge des boissons.

VENTES : En cours d'expo, l'APB se charge de réceptionner les chèques émis au nom de l'artiste pour les lui remettre en fin de salon.

Un pourcentage sur le total des ventes d'œuvres exposées pendant le salon, sera à régler sous forme d'un don minimum au profit de l'association au moment du décrochage : 15 % jusqu'à 2000 euros et 10 % sur le montant au-delà.

(Nous vous rappelons que pour toutes ventes un numéro de siret est nécessaire).

Les œuvres vendues seront retirées le dernier jour, le dimanche 13 février à 18h.

RETRAIT DES ŒUVRES :

Les œuvres non vendues seront retirées le dernier jour, le dimanche 13 février à 18h. Avant de nous séparer nous partagerons un buffet constitué des spécialités sucrées ou salées des participants, l'APB se charge des boissons. Les conjoints sont cordialement invités.

INVITATIONS ET AFFICHES :

A retirer au Briscope, *salle d'Arts plastiques*,

ADRESSE UTILE :

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :
apbrignais@gmail.com



Règlement intérieur : SCULPTEURS

44ème SALON ASSOCIATION des PEINTRES de BRIGNAIS

Peinture - Photo - sculpture

Fiche à nous renvoyer complétée avant le

NOM

PRENOM :

.....

ADRESSE :

.....

.....

TEL (fixe).....

TEL(portable) :

.....

Mail :

Aspects techniques :

Le nombre d'œuvres dépendra de la taille de celles-ci, (entre 3 et 10 environ) contacter la présidente. (

apbrignais@gmail.com)

Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre d'œuvres en fonction de la place disponible. **Chacun apporte les supports de présentation.**

Droit de participation

30 Euros pour l'ensemble des œuvres, à nous faire parvenir par chèque au plus tôt à l'adresse suivante :

ASSOCIATION DES PEINTRES DE BRIGNAIS Mairie de Brignais Parc de l'Hôtel de Ville 69530

BRIGNAIS

Assurance :

Chacun assure ses œuvres, et en prend l'entière responsabilité. Malgré les permanences établies, en aucun cas (vol, incendie, détérioration...), la responsabilité de l'association ne pourra être mise en cause.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du salon et en accepter les conditions

Date et Signature :